

## Exemples de remboursement<sup>1</sup>

**MGEN Efficience Santé Evolution**

<b>Contrat d'assurance santé responsable<sup>2</sup></b>	<b>Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé</b>	<b>Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR)<sup>3</sup></b>	<b>Remboursement de l'assurance maladie obligatoire (AMO)</b>	<b>Remboursement de l'assurance maladie complémentaire (AMC)</b>	<b>Reste à charge</b>	<b>Précisions / commentaires en fin de document</b>
<b>Hospitalisation</b>						
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0 €	0 €	20 € (15 €)	0 €	
<b>Chambre particulière (sur demande du patient)</b> Pour une nuitée lors d'une hospitalisation en médecine, chirurgie ou obstétrique (MCO)	Non communiqué	Non remboursé	Non remboursé	25,00 €	Selon les frais engagés	<i>Cf. renvoi * en fin de document</i>
<b>Séjours avec actes lourds</b> <i>L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé</i>						
<b>Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé</b>						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR - 24 €	24 €	0 €	
Frais de séjour en secteur privé	Tarif moyen de 835,60 €	835,60 €	811,60 €	24,00 €	0 €	
<b>Honoraires médecins secteur 2 (adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)</b> Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Dépassements maîtrisés Tarif moyen de 434,00 €	BR 271,70 €	100% BR 271,70 €	Dépassement si prévu au contrat 108,68 €	Selon contrat 53,62 €	
<b>Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)</b> Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Honoraires libres Tarif moyen de 473,00 €	BR 271,70 €	100% BR 271,70 €	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR) 54,34 €	Selon contrat 146,96 €	
<b>Séjours sans acte lourd</b> <i>L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé</i>						
<b>Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public</b>						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80% BR	20% BR	0 €	
Frais de séjour en secteur public	Tarif moyen de 3 541,00 €	3 541,00 €	2 832,80 €	708,20 €	0 €	
<b>Soins courants</b>						
<b>Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)</b> Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	Tarif de convention 30,00 €	BR 30,00 €	70 % BR - 2 € 19,00 €	30 % BR 9,00 €	2 € de participation forfaitaire 2 € de participation forfaitaire	
Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	35,00 €	35,00 €	24,50 €	10,50 €	0 €	
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	37,00 €	37,00 €	23,90 €	11,10 €	2 € de participation forfaitaire	
<b>Honoraires médecins secteur 2 (adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)</b> Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	Dépassements maîtrisés 50,00 €	BR 35,00 €	70 % BR - 2 € 24,50 €	30 % BR 22,75 €	2 € de participation forfaitaire 2,75 €	
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	54,00 €	37,00 €	23,90 €	24,05 €	6,05 €	
<b>Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)</b> Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	Honoraires libres 62,00 €	BR 23,00 €	70 % BR - 2 € 16,10 €	30 % BR 10,35 €	2 € de participation forfaitaire 35,55 €	
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	67,00 €	23,00 €	14,10 €	10,35 €	42,55 €	
<b>Matériel médical</b> Ex : achat d'une paire de béquilles	Tarif moyen facturé 26,18 €	BR 24,40 €	60 % BR 14,64 €	40 % BR 9,76 €	Selon contrat 1,78 €	

Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Précisions / commentaires en fin de document
<b>Dentaire</b>						
<b>Soins et prothèses 100 % santé</b>	Honoraires limites de facturation (HLF)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0 €	
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (HBLD634)	500,00 €	120,00 €	72,00 €	428,00 €	0 €	
<b>Soins (hors 100 % santé)</b>	Tarif de convention	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	26,03 €	17,35 €	0 €	
<b>Prothèses (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	557,00 €	120,00 €	72,00 €	173,00 €	312,00 €	
<b>Orthodontie (moins de 16 ans)</b>	Prix moyen national	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : traitement par semestre (6 semestres max.)	707,00 €	193,50 €	193,50 €	216,50 €	297,00 €	
<b>Optique</b>						
<b>Équipement 100 % santé</b>	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0 €	
Ex : verres simples et monture	42,50 € (par verre) + 30,00 € (monture)	12,75 € (par verre) + 9,00 € (monture)	7,65 € (par verre) + 5,40 € (monture)	34,85 € (par verre) + 24,60 € (monture)	0 €	
Ex : verres progressifs et monture	90,00 € (par verre) + 30,00 € (monture)	27,00 € (par verre) + 9,00 € (monture)	16,20 € (par verre) + 5,40 € (monture)	73,80 € (par verre) + 24,60 € (monture)	0 €	
<b>Équipement (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Ex : verres simples et monture	110,00 € (par verre) + 146,00 € (monture)	0,05 € (par verre) + 0,05 € (monture)	0,03 € (par verre) + 0,03 € (monture)	44,97 € (par verre) + 49,97 € (monture)	65,00 € (par verre) + 96,00 € (monture)	Cf. renvoi ** en fin de document
Ex : verres progressifs et monture	243,00 € (par verre) + 146,00 € (monture)	0,05 € (par verre) + 0,05 € (monture)	0,03 € (par verre) + 0,03 € (monture)	99,97 € (par verre) + 49,97 € (monture)	143,00 € (par verre) + 96,00 € (monture)	Cf. renvoi ** en fin de document
<b>Lentilles</b>	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Forfait annuel	Non communiqué	Non remboursé	Non remboursé	54,00 €	Selon les frais engagés	***
<b>Chirurgie réfractive</b>	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : opération corrective de la myopie	Non communiqué	Non remboursé	Non remboursé	100,00 €	Selon les frais engagés	***
<b>Aides auditives</b>						
<b>Équipement 100 % santé</b>	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0 €	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	240,00 €	710,00 €	0 €	
<b>Équipement (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00 €	240,00 €	630,00 €	712,00 €	

1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

2) Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4) Prix limite de vente.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM.  
(<https://unocam.fr/ressources/documents-a-télécharger/>)

\* Bénéficiez d'une prise en charge plus élevée de votre chambre particulière au sein d'un établissement hospitalier conventionné avec MGEN

\*\* Bénéficiez d'un remboursement plus élevé des équipements délivrés par un opticien partenaire Kalixia Optique

\*\*\* Forfait par œil et par année civile

Avis du CCSF du 11 mai 2021 – mise à jour juin 2024 (prise en charge affichée des soins dentaires à 60% par l'AMO sous réserve de la publication du nouveau taux au Journal officiel).

Garanties au 01/01/2025 - Document n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent sur les Statuts et Règlements mutualistes MGEN en vigueur.